



## primes ou montant verser par les assurances

Par **laforge**, le **21/06/2012** à **00:44**

bonjour,

le 15/05/2012,notre fils âgé de 19 ans faisait une leçon de conduite au volant de la voiture d'une auto école et il se sont fait percuter par un poids lourd par l'arriere et ce dernier les a projeté sur la voie d'en face en contre sens quand à nouveau un deuxième poids lourd les a percuter et trainer sur 40 metres.

mon fils n'est pas mort de suite,il a été élitroyer et pris en charge au chu de caen pour finir que les medecins n'ont pas réussi à le sauver.

d'apres eux il aurait été en coma cérébrale.ils ont du faire deux scanair pour nous donner un avis concluant.

moi sont père,sa mère,ses frères et sa soeur ont du mal a le vivre au quotidien.les assurances ne nous donne aucunes nouvelles pour le moment.il doivent appliquer la loi badinter du 7/07/1985,mais je ne veut pas en rester là pour nous notre deuil n'est pas fait.nous avons les frais d'obsèques et je voudrait qu'il ai un pierre tomballe pour son respect,cela va me coûter environs 14000€ tout compris.nous n'avons pas d'argent pour lui payer un enterrement descent et humain.j'ai l'impression que l'ont nous a oublier,et mon fils n'est pas mort gratuitement à cause de gents inconcient dans leurs travail.(la voiture se trouvait dans un carrefour au centre d'un route principal et devait tourner à gauche pour prendre une petite route secondaire).à combien tous nos préjudices peuvent être évaluer?(moral,psychique,arrêt de notre entreprise,santé etc...)merci de m'avoire lu c'est dans la peine que je quitte sur ces mots.  
cordialement.laforge bruno.